

Impartialité et conflits d'intérêts

GSQA-GOV-003 · 2.0 · 2026-10-19

1. Intérêts exigeant la divulgation

Les divulgations incluent les participations directes ou indirectes, l'emploi, l'agence, le conseil, la rémunération, le financement de la recherche, les relations familiales proches et d'autres questions pouvant affecter l'apparence d'impartialité. Une déclaration générique d'absence de conflit ne remplace pas la divulgation de relations spécifiques.

2. Gestion des conflits et récusation

Les relations sont vérifiées avant l'attribution, la vérification, les décisions et le réexamen. Une personne ayant un conflit non résolu ne doit pas participer de manière inappropriée. Les changements de personnel ou de circonstances nécessitent une nouvelle divulgation, avec des transferts, des récusations ou des restrictions enregistrés.

3. Interdiction des avantages indus

Le personnel ne doit pas accepter de cadeaux, rémunérations, remises ou avantages liés aux résultats des candidats, ni échanger des décisions contre du parrainage, des achats ou de la publicité. Les accusations ou interférences suspectées doivent être documentées et traitées via la procédure de plainte.

4. Surveillance indépendante

Les questions d'impartialité sont examinées par le personnel répondant aux exigences d'indépendance. Une personne ne peut pas gérer un litige concernant ses propres intérêts. Les allégations non vérifiées ne sont pas rendues publiques en tant que faits établis. Les problèmes confirmés entraînent des corrections de décisions ou de dossiers en fonction de leur impact.

5. Divulgation avant la participation

Les participants doivent divulguer leurs participations, leur emploi, leur mandat, leur conseil, leurs relations financières ou autres qui peuvent affecter leur impartialité. Un conflit non résolu exclut la participation à la vérification, à la décision ou au réexamen de l'affaire.

6. Aucun bénéfice lié aux résultats

Le personnel ne doit pas recevoir de rémunération, de cadeaux ou d'avantages économiques liés à une

récompense. Le financement, les achats, le parrainage et la pression commerciale ne peuvent remplacer aucune condition ni changer le résultat.

7. Sélection indépendante des organismes de contrôle

Gold Standard Quality Awards n'a pas de laboratoires partenaires et ne désigne ni ne recommande de laboratoires ni ne reçoit de commissions. Les organismes doivent répondre aux qualifications requises pour le paramètre et le marché spécifiques. La réputation ou les relations ne justifient pas un traitement différent.

8. Motifs de vérification et décisions

Les découvertes importantes sont liées aux rapports, aux données, aux normes et aux dossiers administratifs, les responsabilités étant séparées. Les réexamens et les plaintes sont traités par du personnel indépendant. Les discussions de relations publiques ne résolvent pas les questions techniques.

9. Vérification publique et enquêtes

Les archives publiques peuvent être vérifiées sans connexion. Les questions sur les preuves, le statut ou l'impartialité peuvent être soumises avec des faits spécifiques, des sources et des documents pertinents. Un récépissé est délivré et le dossier est traité selon la procédure applicable.

10. Dossiers, traitement et corrections

Pour les questions régies par le présent document, sont conservés le numéro de demande ou de dossier, le produit et le marché concernés, la version appliquée, les documents et pages de référence, les personnes responsables, les dates importantes, les motifs et les notifications officielles. Les données personnelles et les secrets commerciaux sont traités selon les droits d'accès. Les questions relatives à un dossier peuvent être soumises par les voies de correction, de réclamation ou de réexamen ouvertes au demandeur habilité. Le dépôt d'une demande ne modifie pas, à lui seul, une décision ou une licence existante. La notification officielle et le dossier à jour font foi du résultat.

11. Entrée en vigueur, application et versions

La version 2.0 du présent document est publiée et entre en vigueur le 19 octobre 2026. Elle s'applique aux questions concernées formellement soumises après cette date. Les demandes antérieures conservent leur état d'origine et les règles correspondantes. Les modifications substantielles font l'objet d'une notification distincte et de dispositions transitoires ; de nouvelles conditions ne sont pas ajoutées rétroactivement aux décisions antérieures. Le texte du site et la version téléchargeable doivent être identiques. Toute version remplacée indique celle qui lui succède. Les corrections de dénomination ou de rédaction sont consignées séparément des modifications de fond.